

Déclaration de protection des données relative à Pickx

1. Introduction

Proximus S.A. de droit public (« **Proximus** ») s'engage à protéger votre vie privée et utilise les informations qu'elle collecte à votre sujet uniquement de la manière décrite dans la présente déclaration de protection des données. Ainsi, Proximus agit conformément à la législation applicable en matière de protection des données personnelles, y compris le Règlement général sur la protection des données ou « **RGPD** ».

Dans le cadre de cet engagement, Proximus entend vous expliquer, par le biais de la présente déclaration de protection des données, comment et pourquoi nous traitons vos données personnelles lors de votre utilisation de Pickx, avec qui vos données sont partagées et quels sont vos droits à cet égard.

Cette déclaration de protection des données vous indique également qui vous pouvez contacter au sein de Proximus si vous avez des questions ou si vous souhaitez exercer vos droits.

2. Qui est le responsable du traitement ?

Proximus, ayant son siège social au 27 Bd. Du Roi Albert II, B-1030 Bruxelles et enregistrée à la BCE sous le numéro 0202.239.951, est le responsable du traitement de vos données personnelles dans le cadre du service Pickx, que ce soit via la TV box, le site Internet Pickx ou l'application mobile Pickx (« **Pickx** »).

Pickx vous permet de regarder et d'écouter des œuvres audio, visuelles et audiovisuelles et d'utiliser des applications interactives (p. ex., vidéo à la demande (« **VOD** »), jeux interactifs, concours ou abonnements spécifiques à des services supplémentaires).

Certaines fonctionnalités disponibles dans Pickx sont liées aux services d'un partenaire (p. ex. Netflix ou Disney+). Pour obtenir plus d'informations sur le traitement de données personnelles par un partenaire spécifique, nous vous invitons à lire la déclaration de confidentialité du partenaire en question. Un lien vers la déclaration de confidentialité de ces partenaires est disponible à la section 4 de la présente déclaration de protection des données.

3. Quel est le champ d'application de la déclaration de protection des données ?

La présente déclaration de protection des données s'applique à tout traitement de données personnelles des utilisateurs de Pickx. Le terme « **Pickx** » désigne à la fois le service Pickx via la TV box, le site Internet Pickx et l'application mobile Pickx.

Certaines activités de traitement sont toutefois spécifiques à Pickx via la TV box, au site Internet Pickx ou à l'application mobile Pickx. Dans ce cas, cela est indiqué dans le titre des sous-sections de la section 4 ci-dessous.

4. Pour quelles finalités Proximus collecte-t-elle et traite-t-elle vos données personnelles ?

Vos données personnelles sont collectées et traitées pour les finalités énumérées dans la présente section. Pour chaque finalité, vous trouverez un aperçu des données personnelles

collectées et traitées, la base légale de cette activité de traitement, la période de conservation des données personnelles et les partenaires avec lesquels les données personnelles sont partagées.

Accès à l'application Pick ou au site Internet Pickx

Quelles sont les données personnelles utilisées par Proximus ?

- **Données collectées** : informations d'identification et de contact, caractéristiques personnelles.
- **Données observées ou générées** : identifiants internes, identifiants techniques, informations sur le matériel, informations sur l'abonnement à des produits et services.

Qu'est-ce qui justifie cette activité de traitement ?

Ce traitement est nécessaire à l'exécution du contrat auquel vous êtes partie (art. 6(1)(b) RGPD).

Pendant combien de temps Proximus traite-t-elle ces données ?

Les données personnelles nécessaires à l'identification et à l'authentification d'un client ou d'un utilisateur final pour accéder à l'application Pickx ou au site Internet Pickx seront traitées pendant un an après la création de l'ensemble des données d'identification de l'appareil.

Cela signifie qu'en cas d'inactivité sur l'application Pickx ou le site Internet Pickx pendant un an, il vous sera demandé d'identifier à nouveau votre appareil avant de pouvoir accéder aux services de télévision via votre appareil.

Avec qui Proximus partage-t-elle vos données personnelles ?

Ces données ne sont pas communiquées à des tiers.

Si vous souhaitez utiliser l'application Pickx ou le site Internet Pickx, vous avez besoin d'un compte MyProximus. Si vous souhaitez obtenir des informations plus détaillées sur le traitement des données personnelles dans le cadre de la création d'un compte MyProximus, nous vous renvoyons à la [déclaration de protection des données relative à MyProximus](#).

Si vous souhaitez utiliser les services de télévision via un appareil autre que votre TV box, il est nécessaire d'enregistrer l'appareil (p. ex., smartphone, tablette, PC, Apple TV) sur lequel vous désirez utiliser les services de télévision. Ces données d'identification de l'appareil sont utilisées pour déterminer les services que cet appareil peut utiliser (p. ex., les plateformes de streaming adaptées et le contenu disponible sur l'appareil en fonction des droits sur le contenu).

Dans ce contexte, Proximus traite des données vous concernant et concernant votre appareil afin que votre appareil puisse avoir accès à l'application Pickx ou le site Internet Pickx, dans le cadre de l'obligation contractuelle de Proximus de vous fournir les services auxquels vous avez souscrit.

Accès à Pick via votre TV Box

Quelles sont les données personnelles utilisées par Proximus ?

- **Données observées ou générées** : identifiants internes, identifiants techniques, informations sur le matériel, informations sur l'abonnement à des produits et services.

Qu'est-ce qui justifie cette activité de traitement ?

Ce traitement est nécessaire à l'exécution du contrat auquel vous êtes partie (art. 6(1)(b) RGPD).

Pendant combien de temps Proximus traite-t-elle ces données ?

Les données personnelles nécessaires à l'identification et à l'authentification d'un client ou d'un utilisateur final pour accéder à Pickx via votre TV box seront traitées pendant un an à compter de la création de l'ensemble de données d'identification de l'appareil.

Cela signifie qu'en cas d'inactivité sur Pickx via votre TV box pendant un an, il vous sera demandé d'identifier à nouveau votre appareil avant de pouvoir accéder aux services de télévision via votre TV box.

Avec qui Proximus partage-t-elle vos données personnelles ?

Ces données ne sont pas communiquées à des tiers.

Si vous souhaitez utiliser des services de télévision par l'intermédiaire de votre TV box, il est nécessaire d'enregistrer la box qui va utiliser les services de télévision. Ces données d'identification de l'appareil sont utilisées pour déterminer les services que l'appareil peut utiliser (p. ex., les plateformes de streaming adéquates, le contenu disponible sur la box en fonction des droits sur le contenu et des capacités techniques de la plateforme).

Dans ce contexte, Proximus traite les données vous concernant et relatives à votre TV box afin lui donner accès à Pickx, dans le cadre de l'obligation contractuelle de Proximus de vous fournir les services auxquels vous avez souscrit.

Utilisation du service TV (y compris les enregistrements, le visionnage en différé et la vidéo à la demande)

Quelles sont les données personnelles utilisées par Proximus ?

- **Données collectées** : informations d'identification et de contact, caractéristiques personnelles, informations sur l'abonnement à des produits et services informatiques et de télécommunications.
- **Données observées ou générées** : identifiants internes, identifiants techniques, informations sur l'utilisation des produits et des services, informations sur l'abonnement à des produits et services, informations sur le matériel, habitudes de consommation, données sur le visionnage de la télévision.

Qu'est-ce qui justifie cette activité de traitement ?

Ce traitement est nécessaire à l'exécution du contrat auquel vous êtes partie (art. 6(1)(b) RGPD).

Pendant combien de temps Proximus traite-t-elle ces données ?

Les données personnelles nécessaires à l'approvisionnement de l'abonné, un processus visant à déterminer à quels services de télévision vous êtes abonné, seront consolidées dans un journal d'audit de visionnage ('*audit viewing report log*') qui sera conservé pendant sept jours après sa création.

Les données personnelles générées dans le cadre de la fourniture de contenu (p. ex., sources classiques de VOD, production propre, contenu de diffuseurs locaux et internationaux, plateformes de streaming (p. ex., Netflix, Disney+), plateformes vidéo en ligne (p. ex., Youtube) et contenu numérique (p. ex., actualités, articles, blogs) seront conservées pendant vingt-quatre heures au maximum après votre désactivation en tant qu'abonné du service de télévision.

Avec qui Proximus partage-t-elle vos données personnelles ?

Ces données ne sont pas communiquées à des tiers.

Lorsque vous accédez à Pickx via votre TV box ou l'application Pickx ou le site Internet Pickx sur un autre appareil (p.ex. smartphone, tablette, PC, Apple TV), Proximus traite vos données personnelles afin de vous fournir les services TV auxquels vous avez souscrit.

En outre, Proximus traite et conserve certaines données personnelles générées dans le cadre de l'utilisation du service TV, entre autres pour vous fournir une interface utilisateur personnalisée afin de vous proposer un contenu pertinent en tant que client ou utilisateur final (voir la section « Promotion de nos produits et services sur Pickx ») et pour les rapports internes et externes (voir les sections « Rapports internes » et « Rapports externes »).

Abonnement à un service de streaming (Netflix ou Disney+) via Proximus

Quelles sont les données personnelles utilisées par Proximus ?

- **Données collectées** : informations d'identification et de contact, caractéristiques personnelles, données financières, interactions avec le client.
- **Données observées ou générées**: identifiants internes, identifiants techniques.

Qu'est-ce qui justifie cette activité de traitement ?

La nécessité du traitement à l'exécution de mesures précontractuelles prises à la demande de la personne concernée et la nécessité du traitement à l'exécution du contrat auquel vous êtes partie (art. 6(1)(b) RGPD).

Pendant combien de temps Proximus traite-t-elle ces données ?

Dix ans après la fin de la relation contractuelle avec Proximus, conformément à l'article 2262bis du Code civil belge.

Avec qui Proximus partage-t-elle vos données personnelles ?

Vos données sont partagées avec le partenaire de streaming auquel vous vous êtes abonné via Proximus, à savoir Netflix ou Disney+.

Vous pouvez vous abonner à Netflix ou Disney+ et profiter de leurs services de streaming via Proximus. Pickx vous permet d'accéder de façon plus simple à la plateforme de streaming. Votre abonnement est payé via votre facture Proximus.

Pour pouvoir utiliser Netflix ou Disney+, vous devez également créer et activer un compte sur la plateforme de streaming concernée. Outre la collecte de vos données personnelles directement par la plateforme de streaming, Proximus partage également certaines données personnelles avec cette dernière. Cela permet à la plateforme de streaming de vous identifier de manière unique et de vérifier si vous avez le droit d'utiliser ses services et de gérer le paiement de l'abonnement auprès de Proximus. Les plateformes de streaming agissent en tant que responsables du traitement indépendants lorsqu'elles collectent vos données personnelles auprès de vous en tant qu'abonné.

Vous trouverez plus d'informations sur la manière d'activer votre compte sur la plateforme de streaming [ici](#) (pour Netflix) et [ici](#) (pour Disney+). Les déclarations de confidentialité des plateformes de streaming peuvent être consultés [ici](#) (pour Netflix) et [ici](#) (pour Disney+, disponible uniquement en anglais).

Test de nouvelles fonctionnalités pour Pickx

Quelles sont les données personnelles utilisées par Proximus ?

- **Données obtenues :** informations d'identification et de contact, caractéristiques personnelles, informations sur la profession, informations sur l'éducation et la formation, composition de la famille et du ménage, informations sur l'utilisation des produits et des services.

Qu'est-ce qui justifie cette activité de traitement ?

Votre consentement (art. 6(1)(a) RGPD) afin d'être contacté pour tester de nouvelles fonctionnalités et améliorer l'expérience de l'utilisateur Pickx.

Pendant combien de temps Proximus traite-t-elle ces données ?

Vos données personnelles seront traitées jusqu'à ce que les résultats du programme de test aient été traités. Elles seront ensuite supprimées.

Avec qui Proximus partage-t-elle vos données personnelles ?

Proximus utilise Tendens pour recruter des participants et organiser des entretiens avec les utilisateurs dans le cadre d'un test.

Comment puis-je retirer mon consentement ?

Vous pouvez retirer votre consentement à tout moment en contactant privacy@proximus.com.

Pour plus d'informations sur les autres moyens d'exercer vos droits, veuillez consulter la section 5 ci-dessous.

Proximus améliore et met à jour continuellement le produit Pickx avec de nouvelles fonctionnalités. Pour ce faire, nous avons besoin du feedback des clients et des utilisateurs finaux.

Lorsque vous participez à un programme de test pour Pickx, Proximus et son partenaire Tendens collectent et traitent vos données personnelles sur la base de votre consentement. Ces données personnelles sont utilisées pour vous inviter au programme de test et analyser votre feedback. En tant que participant, vous pouvez retirer votre consentement à tout moment.

Rapports internes

Quelles sont les données personnelles utilisées par Proximus ?

- **Données observées ou générées** : identifiants internes, identifiants techniques, informations sur l'utilisation des produits et des services, informations sur le matériel.

Qu'est-ce qui justifie cette activité de traitement ?

Notre intérêt légitime (art. 6(1)(f) RGPD) à utiliser les données collectées par Pickx via votre TV Box de manière agrégée à des fins de reporting interne, pour nous permettre d'optimiser nos offres, nos packs et notre programmation et d'améliorer les services Pickx et notre intérêt légitime (art. 6(1)(f) RGPD) à effectuer des contrôles techniques et des contrôles du système sur la performance du service de télévision.

Pendant combien de temps Proximus traite-t-elle ces données ?

Les données utilisées pour générer des rapports anonymes utilisés en interne sont traitées pendant un an à compter de leur collecte.

Étant donné que les données contenues dans les rapports internes ont été rendues anonymes, elles n'entrent plus dans le champ d'application du GDPR et l'obligation de fixer une période de conservation déterminée ne s'applique pas.

Avec qui Proximus partage-t-elle vos données personnelles ?

Nos rapports internes agrégés peuvent être partagés avec Proximus Media House (« PMH »). Proximus ne partage aucune donnée personnelle à un niveau individuel avec PMH mais ne leur communique que des tendances et des rapports basés sur des données agrégées collectées lors de l'utilisation de la TV box.

Proximus génère des rapports internes à des fins d'analyse et de statistiques. Ces rapports se basent sur des données telles que des identifiants internes (p. ex., l'identifiant de l'utilisateur), des identifiants techniques (p. ex., l'identifiant d'un boîtier TV), des informations sur l'utilisation du service TV et des informations sur le matériel et permettent à Proximus d'avoir une vue d'ensemble de l'utilisation du service TV, des habitudes de visionnage des clients, mais aussi d'effectuer des contrôles techniques sur la performance du service TV.

Bien que les données utilisées pour établir les rapports soient à la base des données personnelles, les rapports eux-mêmes sont anonymisés et ne contiennent plus de données personnelles mais des tendances générales, des volumes et des nombres afin d'optimiser nos offres, nos packs et notre programmation et d'améliorer les services Pickx offerts. Des rapports plus détaillés, qui permettent de (ré)identifier un client, peuvent être utilisés pour effectuer des contrôles techniques sur la performance du service de télévision.

(p. ex., l'analyse de notifications d'erreurs spécifiques par rapport à un groupe d'utilisateurs finaux utilisant le(s) même(s) appareil(s) Proximus).

Les rapports internes peuvent être partagés avec PMH, qui utilise ces informations pour mieux comprendre le comportement télévisuel des clients et des utilisateurs finaux et pour optimiser les offres télévisuelles. En tant que simple destinataire de rapports anonymes, PMH n'est pas en mesure de réidentifier de téléspectateurs individuels sur la base des rapports reçus.

Rapports externes

Quelles sont les données personnelles utilisées par Proximus ?

- **Données collectées** : caractéristiques personnelles, composition de la famille et du ménage.
- **Données observées ou générées** : identifiants internes, identifiants techniques, informations sur l'utilisation des produits et des services, informations sur le matériel.

Qu'est-ce qui justifie cette activité de traitement ?

Le traitement des données personnelles pour générer des rapports anonymes pour les radiodiffuseurs : notre intérêt légitime (art. 6(1)(f) RGPD).

Le traitement des données personnelles pour les rapports anonymes trimestriels et annuels destinés au régulateur flamand des médias (« **FRM** ») : notre obligation légale (art. 6(1)(c) RGPD) (art. 166/1, §2 et 218 du décret flamand sur la radiodiffusion et la télévision du 27/03/2009).

Le traitement des données personnelles pour fournir des informations pseudonymisées au Centre d'information sur les médias (« **CIM** ») : traitement ultérieur compatible à des fins statistiques. Dans ce contexte, seules les données personnelles des clients et des utilisateurs finaux qui ont consenti à la publicité ciblée via les chaînes de télévision sont traitées en vue de l'établissement de rapports externes à l'intention du CIM.

Pendant combien de temps Proximus traite-t-elle ces données ?

Les données utilisées pour générer des rapports anonymes pour les radiodiffuseurs sont traitées pendant deux semaines au maximum à partir du moment où elles sont générées. Les données d'utilisation servant à générer les rapports anonymes pour le FRM sont traitées pendant cinq ans à partir du moment où elles sont générées par votre utilisation du service de télévision. Les données d'utilisation spécifiquement liées à votre utilisation de la vidéo à la demande (« **données VOD** ») sont traitées pendant sept ans à partir du moment où une vidéo a été commandée. Les données d'utilisation spécifiquement liées à votre utilisation de l'enregistreur vidéo personnel en réseau (« **données nPVR** ») intégré dans votre TV box sont traitées pendant vingt-six mois à partir du moment de l'enregistrement.

Comme les données contenues dans les rapports destinés aux radiodiffuseurs et à la FRM ont été rendues anonymes, elles n'entrent plus dans le champ d'application du

RGPD et l'obligation d'avoir une période de conservation déterminée ne s'applique donc pas.

Les données collectées pour être fournies de manière pseudonymisée au CIM sont traitées pendant quatre mois à compter de la date de collecte des données.

Avec qui Proximus partage-t-elle vos données personnelles ?

Les rapports externes sont élaborés en vue d'être partagés avec les radiodiffuseurs, le FRM et le CIM.

Proximus ne partage pas de données personnelles individuelles avec les radiodiffuseurs et le FRM, mais uniquement des informations anonymes basées sur le comportement des téléspectateurs et l'utilisation du boîtier TV.

Proximus ne partage pas de données personnelles individuelles avec le CIM mais uniquement des informations pseudonymisées qui ne permettent pas aux parties externes de (ré)identifier les personnes concernées.

À des fins de reporting externe, Proximus génère des rapports pour les radiodiffuseurs, le régulateur flamand des médias et le CIM. Proximus traite des données personnelles afin de fournir des informations anonymes sur le comportement en matière d'utilisation du contenu.

Les rapports générés à des fins de reporting externe vers les radiodiffuseurs (VRT, RTL, RTBF, DPG Media & SBS) sont utilisés par ceux-ci afin d'obtenir des informations relatives à l'utilisation des contenus.

Les rapports générés à des fins de reporting externe vers le FRM sont utilisés par celui-ci afin de calculer le montant subsidié payé par la Région flamande à Proximus et pour cartographier les concentrations dans le secteur flamand des médias.

Bien que les données utilisées pour établir les rapports destinés aux radiodiffuseurs et à la FRM soient des données personnelles à la base, les rapports eux-mêmes sont anonymisés et ne contiennent plus de données personnelles mais seulement des tendances générales, des volumes et des chiffres.

Les rapports générés à des fins de reporting externe vers le CIM seront utilisés par celui-ci en vue d'obtenir plus d'informations sur l'utilisation du média télévisuel en Belgique. Bien que les données utilisées pour ces rapports soient des données personnelles, ces informations seront pseudonymisées avant d'être transmises au CIM. Sur la base des données reçues, le CIM ne sera pas en mesure de réidentifier les individus.

Détection de la fraude et de l'abus sur le site Internet Pickx

Quelles sont les données personnelles utilisées par Proximus ?

- **Données collectées** : informations d'identification et de contact.
- **Données observées ou générées** : informations sur l'abonnement à des produits et services, identifiants techniques, données personnelles générées dans le cadre de communications électroniques.

Qu'est-ce qui justifie cette activité de traitement ?

Notre intérêt légitime (art. 6(1)(f) RGPD) à détecter et bloquer les fraudes ou les abus sur le site Internet Pickx.

Pendant combien de temps Proximus traite-t-elle ces données ?

Nous conservons vos données personnelles aussi longtemps que nécessaire pour détecter, enquêter et mettre fin à des cas de fraude ou d'abus du site Internet Pickx.

Avec qui Proximus partage-t-elle vos données personnelles ?

Dans le cadre de cette finalité, vos données personnelles sont traitées par nos services internes chargés de la détection et de la prévention des fraudes. En cas de détection d'une fraude ou d'une utilisation abusive du site Internet Pickx, celle-ci est signalée au service d'enquête interne, qui peut partager des informations avec les autorités judiciaires.

Comment puis-je m'y opposer ?

Si vous avez une raison spécifique (demande motivée), vous pouvez vous opposer à ce que nous utilisions vos données personnelles à cette fin. À moins que nous n'ayons des raisons impérieuses de continuer à les utiliser, nous cesserons de les utiliser.

Pour plus d'informations sur les divers moyens d'exercer vos droits, vous pouvez consulter la section 5 ci-dessous.

Le site Internet Pickx comprend un mécanisme technique limitant le nombre de contenus TV pouvant être regardés simultanément par un même client.

Proximus traite des données personnelles afin de détecter les abus du site Internet Pickx et d'identifier les consommateurs qui contournent ce mécanisme technique. Une fois identifiés, ces clients sont signalés à nos services internes chargés de la détection et de la prévention des fraudes afin que des mesures appropriées soient prises à leur encontre. Le service d'enquête interne de Proximus peut également, dans ce cas, partager des informations vous concernant avec les autorités judiciaires.

Concours et jeux interactifs sur le site Internet Pickx

Quelles sont les données personnelles utilisées par Proximus ?

- **Données collectées** : informations d'identification et de contact.

Qu'est-ce qui justifie cette activité de traitement ?

Lorsque vous souhaitez participer à un concours ou à un jeu interactif sur Pickx Web, vous acceptez le règlement du concours et les conditions générales du concours ou du jeu interactif, ainsi que le traitement de vos données personnelles dans ce contexte.

De plus, vous pouvez donner votre consentement (art. 6(1)(a) RGPD) à l'utilisation de vos données personnelles collectées dans le cadre de votre participation au concours ou au jeu interactif à des fins de marketing.

Pendant combien de temps Proximus traite-t-elle ces données ?

Si vous participez à un concours ou à un jeu interactif en tant qu'**utilisateur final** (p. ex., en tant que membre de la famille du client), vos données personnelles sont conservées et traitées pendant trois ans à compter de la date à laquelle vous avez donné votre consentement. Une preuve de votre consentement sera conservée pendant la durée de validité du consentement, à savoir trois ans, et puis pendant une durée de cinq ans supplémentaire, qui correspond au délai de prescription pour toute action devant l'Autorité belge de protection des données.

Si vous participez à un concours ou à un jeu interactif en tant que **client** du service TV, vos données personnelles sont conservées et traitées tant que vous êtes client de Proximus, et puis pendant une durée de cinq ans supplémentaire après la fin de la relation contractuelle avec Proximus. Une preuve de votre consentement sera conservée pendant la durée de validité du consentement, à savoir trois ans, et puis pendant une durée de cinq ans supplémentaire, qui correspond au délai de prescription pour toute action devant l'Autorité belge de protection des données.

Indépendamment de votre qualité d'**utilisateur final** ou de **client**, lorsque vous participez à un concours ou à un jeu interactif, vos données personnelles sont conservées pendant un an à compter de votre participation à la plateforme Qualifio.

Avec qui Proximus partage-t-elle vos données personnelles ?

Le formulaire utilisé pour organiser le concours ou le jeu interactif est fourni par la société Qualifio. Les données personnelles introduites dans le formulaire sont partagées avec ce partenaire, qui agit au nom de Proximus.

Si vous êtes l'un des gagnants d'un concours ou d'un jeu interactif, vos données personnelles peuvent être partagées avec la société qui attribue le prix, dans le cas où cette dernière se charge de vous remettre le prix.

Comment puis-je retirer mon consentement ?

Vous pouvez retirer votre consentement à tout moment en contactant privacy@proximus.com.

Pour plus d'informations sur les autres moyens d'exercer vos droits, vous pouvez consulter la section 5 ci-dessous.

Proximus propose aux clients et utilisateurs finaux du service TV l'accès à des concours et jeux interactifs via le site Internet Pickx, leur permettant de gagner des prix exclusifs, des avantages ou des surprises.

La participation aux concours et aux jeux interactifs et le traitement des données personnelles qui en résulte sont toujours soumis au consentement du participant. En tant que participant, vous pouvez à tout moment retirer votre consentement.

Dans un premier temps, les données personnelles recueillies sont collectées et conservées sur la plateforme de Qualifio pendant un an. Les données personnelles et la preuve du consentement sont également conservées dans les systèmes internes de Proximus.

Promotion de nos produits et services sur Pickx

Proximus traite les données personnelles de ses clients afin de leur fournir des recommandations personnalisées concernant les services Pickx (y compris des

recommandations de films ou de programmes télévisés) et d'autres produits et services de Proximus.

Pour plus d'informations sur cette activité de traitement, consultez la section 7.2.2.3. « Promotion de nos produits et services sur Pickx (Proximus TV) » de la [déclaration de protection des données de Proximus](#).

Publicité personnalisée sur la télévision

Si vous y consentez, nous vous offrons la possibilité de bénéficier de publicités personnalisées sur Pickx. Ces publicités concernent principalement des produits et services d'entreprises tierces.

Pour plus d'informations sur cette activité de traitement, consultez la section 7.2.3.1. « Publicité personnalisée sur la télévision » de la [déclaration de protection des données de Proximus](#).

Publicité ciblée via les chaînes de télévision

Si vous y consentez, vous pouvez autoriser les régies publicitaires de nos diffuseurs partenaires (www.proximus.be/tvregies) à sélectionner et à distribuer les publicités personnalisées que vous voyez sur le service Pickx (sur votre TV box, l'application Pickx et le site Internet Pickx) en fonction de votre profil de client et à mesurer leur performance.

Pour plus d'informations sur cette activité de traitement, consultez la section 7.2.3.4. « Publicité ciblée via les chaînes de télévision » de la [déclaration de protection des données de Proximus](#).

Newsletter Pickx

La newsletter Pickx informe les prospects - sur la base de leur consentement (art. 6(1)(a) RGPD) - et les clients - sur la base de notre intérêt légitime (art. 6(1)(f) RGPD) - sur les offres, les promotions, les produits, les services ou les nouveautés intéressantes.

Pour plus d'informations sur cette activité de traitement, consultez les sections 7.1.4. « Proximus Newsletters » (pour les prospects) et 7.2.2.4. « Proximus Newsletters » (pour les clients) de la [déclaration de protection des données de Proximus](#), qui portent sur le traitement des données personnelles dans le cadre des newsletters de Proximus en général.

5. Quels sont mes droits relatifs à la vie privée et comment puis-je les exercer ?

Vous pouvez avoir accès à vos données personnelles

Vous avez le droit de demander l'accès à vos données personnelles. Si vous souhaitez exercer ce droit, Proximus vous fournira un aperçu des données personnelles qui sont traitées à votre sujet, y compris les données traitées dans Pickx. Vous recevrez également des informations supplémentaires concernant, par exemple, la raison pour laquelle ces données personnelles sont traitées, la source des données, les types de tiers avec lesquels nous partageons vos données personnelles, etc.

Client de Proximus (ou ancien client) :

Contactez le DPO en :

- Utilisant ce [formulaire en ligne](#) ;
- Envoyant un e-mail à : privacy@proximus.com ; ou
- Envoyant une lettre à : Proximus Data Protection Office – Boulevard du Roi Albert II, 27, 1030 Bruxelles.

Pas client chez Proximus :

Contactez le DPO en :

- Envoyant un e-mail à : privacy@proximus.com ; ou
- Envoyant une lettre à : Proximus Data Protection Office – Boulevard du Roi Albert II, 27, 1030 Bruxelles.

Vous pouvez demander de rectifier vos données personnelles

Certaines de vos données personnelles, comme vos coordonnées, sont disponibles dans l'environnement MyProximus et vous pouvez les modifier vous-même via le site Internet MyProximus (cliquez sur votre nom ou votre avatar en haut à droite > Mon compte > Modifier le profil) ou via MyProximus dans l'application Proximus+ (cliquez sur l'icône des paramètres en haut à gauche > Gestion de compte > Données personnelles).

Si cela ne fonctionne pas, contactez le service clientèle de Proximus au 0800 33 800 ou via [chat](#).

Vous pouvez demander de supprimer vos données personnelles

Dans certains cas (p. ex., lorsque vous n'avez plus besoin de produits ou de services Proximus et que vous souhaitez que vos coordonnées soient supprimées), vous pouvez demander que vos données personnelles soient effacées.

Pour certaines données personnelles (p. ex., les données de facturation), il nous est impossible de les supprimer parce que la loi nous oblige à les conserver.

Contactez le DPO de Proximus en :

- Envoyant un e-mail à : privacy@proximus.com ; ou
- Envoyant une lettre à : Proximus Data Protection Office – Boulevard du Roi Albert II, 27, 1030 Bruxelles.

Vous pouvez vous opposer à l'utilisation de certaines données personnelles

Vous pouvez à tout moment vous opposer (sans motivation) à l'utilisation de vos données personnelles à des fins de marketing.

Client de Proximus (ou ancien client) :

Vous pouvez adapter les canaux et préférences concernant les communications de marketing via le site Internet MyProximus (cliquez sur votre nom ou avatar en haut à droite > Mon compte > Alertes et vie privée) ou via MyProximus dans l'application Proximus+ (cliquez sur l'icône des paramètres en haut à gauche > Gérer votre compte > Alertes et vie privée).

Si cela ne fonctionne pas, contactez le DPO de Proximus en :

- Envoyant un e-mail à : privacy@proximus.com ; ou

- Envoyant une lettre à : Proximus Data Protection Office – Boulevard du Roi Albert II, 27, 1030 Bruxelles.

Vous pouvez également suivre les instructions figurant dans les e-mails et les SMS que vous recevez de notre part pour vous désinscrire.

Si vous souhaitez vous opposer à toute utilisation de vos données personnelles à des fins de marketing direct, vous pouvez enregistrer cela dans MyProximus, soumettre votre demande via ce [formulaire en ligne](#) ou contacter le service clientèle de Proximus au 0800 33 800 ou via [chat](#).

Pas client chez Proximus :

Vous pouvez vous opposer à l'utilisation de vos données personnelles à des fins de marketing en contactant le DPO en :

- Envoyant un e-mail à : privacy@proximus.com ; ou
- Envoyant une lettre à : Proximus Data Protection Office – Boulevard du Roi Albert II, 27, 1030 Bruxelles.

Vous pouvez retirer un consentement donné préalablement

Lorsque vous consentez au traitement de vos données personnelles pour des finalités spécifiques (p. ex., publicités télévisées personnalisées, publicités personnalisées sur le web et dans les applications mobiles...), vous pouvez à tout moment retirer le consentement que vous avez donné précédemment.

Vous pouvez le faire via le site Internet MyProximus (cliquez sur votre nom ou avatar en haut à droite > Mon compte > Alertes et vie privée) ou via MyProximus dans l'application Proximus+ (cliquez sur l'icône des paramètres en haut à gauche > Gérer votre compte > Alertes et vie privée).

Si cela ne fonctionne pas ou si vous avez une autre demande ou question concernant le retrait de votre consentement, contactez le DPO de Proximus en :

- Envoyant un e-mail à : privacy@proximus.com ; ou
- Envoyant une lettre à : Proximus Data Protection Office – Boulevard du Roi Albert II, 27, 1030 Bruxelles.

6. Modifications de la déclaration de protection des données

La présente déclaration de protection des données est susceptible d'être complétée ou adaptée à l'avenir (par exemple, pour tenir compte de nouveaux développements). C'est pourquoi nous vous recommandons de la consulter régulièrement.

7. Coordonnées du délégué à la protection des données (« DPO »)

Si vous avez des questions sur la présente déclaration de protection des données, n'hésitez pas à contacter le délégué à la protection des données (« DPO »).

Vous pouvez contacter le DPO :

- Par e-mail : privacy@proximus.com
- Par courrier postal : Proximus Data Protection Office – Boulevard du Roi Albert II, 27 – 1030 Bruxelles

8. Introduire une réclamation auprès de l'Autorité belge de protection des données

Si vous n'êtes pas satisfait de la réponse de Proximus ou si vous ne partagez pas le point de vue de Proximus, vous pouvez contacter l'Autorité de protection des données et introduire une réclamation.

Pour plus d'informations, cliquez [ici](#).